



Zone d'activités de Lanveur

Vente de la parcelle ZB 359 à la SARL YASAR FRERES

DEL09_2024_07_08

En exercice : 20

Présents : 14

Votants : 19

Le huit juillet deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : MARETTE Nadège, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, GUÉGAN Christian, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, BOULOUARD Eric, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Etaient absents excusés : LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, CHOINIERE Katell, HERVO Ewen, TROTTIER Stéphane.

Pouvoirs : LE GAL Patrick donne pouvoir à DUVAL Laurent, EVANNO Eric donne pouvoir à FEBRAS José, DUPUY Typhenn donne pouvoir à LE CAPITAINE Anne-Cécile, CHOINIERE Katell donne pouvoir à LE GALLIC Christine, TROTTIER Stéphane donne pouvoir à PURENNE Myriam.

Le secrétariat a été assuré par : JEGOUX Thomas.

Rapporteur : Monsieur Laurent DUVAL

↳ Le Maire informe l'assemblée :

Par courrier en date du 6 mars 2024, la SARL YASAR FRERES s'est portée acquéreur de la parcelle ZB 359 d'une contenance de 1325 m² environ au prix de 40 € HT/m² soit 53 000 € HT.

La délibération du 28 avril 2022 fixe le prix de vente des terrains de deuxième rang (*sans visibilité sur la RN et inférieur à 2 000 m²*) de la ZA de Lanveur à 40 € HT le m².

Les domaines ont estimé le bien à 33 125 € (25€/m²) avec une marge de 10%.

La parcelle est viabilisée.

Il est à noter que la TVA au taux de 20% sera à la charge de l'acquéreur ainsi que les frais d'acte et de bornage.

↳ Le Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé au Conseil municipal de céder la parcelle ZB 359 à la SARL YASAR FRERES pour un montant de 53 000 € HT.

↳ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu la délibération n°2022-36 du 28 avril 2022,

Vu l'avis des domaines,

Vu le courrier de la SARL YASAR FRERES,

Vu l'avis de la commission Travaux, Voirie, Urbanisme et Environnement du 18 juin 2024,

↳ **APPROUVE** la cession de la parcelle ZB 359 à la SARL YASAR FRERES pour un montant de 53 000 € HT.

↳ **RAPPELLE** que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

↳ **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes se rapportant à cette opération, et notamment les actes notariés en l'étude de Me Boutet, notaire à Languidic.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

PJ : - Avis des domaines
- Plan

Fait à Languidic, le 11 juillet 2024

Le Maire,




Laurent DUVAL